

## COMMISSION EUROPEENNE

Bruxelles, 24.6.2016  
C(2016) 1887 final

*Monsieur le Président,*

*La Commission souhaite remercier l'Assemblée nationale pour son avis sur le programme européen en matière de sécurité, adopté par la Commission le 28 avril 2015 {COM (2015) 185 final}.*

*Le programme européen de sécurité recense les grands axes prioritaires identifiés par la Commission pour la période 2015–2020 afin de permettre à l'Union européenne de contrer efficacement la menace terroriste sur son sol et les autres menaces pour sa sécurité. Trois priorités sont définies dans le programme: lutter contre le terrorisme et prévenir la radicalisation, désorganiser la criminalité organisée et lutter contre la cybercriminalité.*

*Les événements tragiques récemment survenus en France et en Belgique ont rappelés toute la pertinence des priorités définies dans ce programme, tout en soulignant la nécessité d'agir à plus grande échelle et d'accélérer la mise en œuvre des mesures concrètes contenues dans le programme. C'est le message que la Commission a souhaité renouveler en présentant, le 20 avril 2016, une communication sur la mise en œuvre du programme européen en matière de sécurité pour lutter contre le terrorisme et ouvrir la voie à une union de la sécurité réelle et effective. Les menaces transnationales telles que le terrorisme ne peuvent être gérées efficacement si une approche européenne commune n'existe pas. Un changement radical s'impose à l'échelon des États membres et de leurs autorités chargées de faire respecter la loi, qui travaillent en étroite coopération avec les agences de l'UE. La communication fournit une feuille de route qui définit un certain nombre de domaines prioritaires dans la lutte contre le terrorisme pour lesquels sont nécessaires l'adoption et la mise en œuvre des mesures proposées par la Commission ainsi que des actions complémentaires.*

*La Commission se félicite de l'appui apporté par l'Assemblée nationale aux priorités définies dans le programme de la Commission, ainsi qu'à la méthode retenue, consistant à renforcer l'échange d'informations, la coopération opérationnelle et le soutien à la formation et l'innovation. La Commission prend note de la demande formulée au point 5 de la résolution concernant la nécessité d'associer aux actions du programme des indicateurs pertinents et un financement spécifique. La Commission est déterminée à suivre la mise en œuvre concrète des mesures qu'elle a identifiées, au moyen de tels indicateurs pertinents permettant de*

*Mr Claude BARTOLONE  
President of the  
Assemblée nationale  
Palais Bourbon  
126, rue de l'Université  
F – 75007 PARIS*

*s'assurer d'une plus grande et plus efficace coopération entre les Etats membres dans le domaine de la sécurité intérieure de l'Union européenne.*

*La Commission accueille très favorablement l'accent mis par l'Assemblée nationale sur des initiatives majeures de la Commission telles que la création d'un parquet européen, l'utilisation des données des dossiers passagers (données PNR), ou encore la coopération renforcée entre les agences de l'Union européenne et notamment Europol, Eurojust et Frontex.*

*La Commission se félicite également du soutien exprimé par l'Assemblée Nationale en faveur d'une révision ciblée du règlement (CE) n° 562/2006 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 établissant un code communautaire relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes, dit code frontières Schengen, afin de permettre des contrôles systématiques aux frontières des États membres de l'espace Schengen des citoyens de l'Union européenne et des autres personnes bénéficiant du droit à la libre circulation en vertu de la législation européenne.*

*La Commission a fait le 15 décembre 2015 une proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n° 562/2006 visant à renforcer les vérifications dans les bases de données pertinentes aux frontières extérieures {COM(2015)670 final}. Les travaux du Conseil sur cette proposition ont déjà été entamés et, compte tenu de l'engagement de la Présidence néerlandaise, la Commission espère un progrès rapide vers l'adoption de cette mesure qui vise à répondre à tous les risques potentiels pour la sécurité intérieure, et en particulier les menaces terroristes.*

*A cet égard, la Commission européenne a adopté, le 6 avril 2016, une communication sur des systèmes d'information plus robustes et plus intelligents au service des frontières et de la sécurité, présentant des propositions sur la manière dont les systèmes d'information actuels et futurs pourraient à la fois améliorer la gestion des frontières extérieures et renforcer la sécurité intérieure dans l'UE. Cette communication donne le coup d'envoi d'un processus d'amélioration structurelle de l'architecture de gestion des données de l'UE dans le respect absolu des droits fondamentaux, et notamment de la protection des données à caractère personnel. Elle présente des mesures visant à améliorer le fonctionnement et l'interopérabilité des systèmes d'information existants et des nouveaux systèmes potentiels afin de remédier à certaines lacunes au niveau des informations.*

*Le même jour, la Commission européenne a également adopté une proposition révisée de règlement portant établissement d'un système d'entrée/sortie (EES) afin d'accélérer, de faciliter et de renforcer les procédures de vérification aux frontières pour les ressortissants de pays tiers se rendant dans l'UE. Ce système d'entrée/sortie permettra de moderniser la gestion des frontières extérieures en améliorant la qualité et l'efficacité des contrôles, et d'aider les États membres face à l'augmentation du volume de voyageurs qui entrent dans l'UE et qui en sortent.*

*En ce qui concerne les actions à mener et les financements à mobiliser dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et de la culture, le programme Erasmus+ soutient de nombreux projets de coopération visant à prévenir la marginalisation des jeunes en Europe par l'éducation. Les projets soutenus en 2016 abordent des problématiques telles que le*

développement de compétences sociales, civiques et interculturelles, ou le combat contre la discrimination. Erasmus+ a également réservé en 2016 des fonds supplémentaires pour des projets visant à aborder la prévention de la radicalisation violente, la promotion des valeurs démocratiques, des droits fondamentaux, la compréhension interculturelle et la citoyenneté active.

En ce qui concerne la question des financements, le Fonds Sécurité Intérieure 2014-2020 est un des instruments mis à la disposition des Etats membres pouvant soutenir des actions au niveau national dans le cadre du programme européen de sécurité. La France bénéficie actuellement d'une enveloppe de 177 millions d'euros, gérée au niveau national, au titre de ce fonds. Par ailleurs, des actions de coordination européenne (actions de l'Union) sont financées par ce fonds, afin de contribuer à la mise en œuvre du programme européen de sécurité.

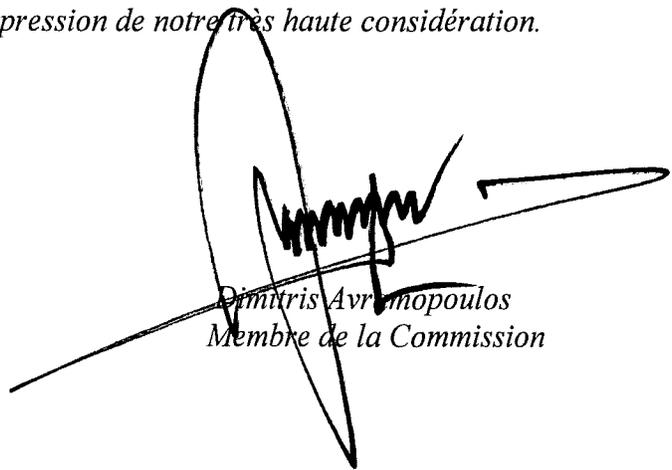
La Commission accueille favorablement l'accent mis sur la nécessité de lutter contre le financement du terrorisme. Au-delà de la récente proposition pour une directive relative à la lutte contre le terrorisme, qui vise notamment à apporter une réponse commune sur le plan pénal à certaines actions de financement, la Commission a aussi présenté le 2 février 2016 un plan d'action destiné à renforcer la lutte contre le financement du terrorisme. Ce plan d'action a notamment pour but de tracer les terroristes en surveillant les mouvements financiers et de les empêcher de transférer des fonds ou d'autres avoirs; ainsi que de s'attaquer à la capacité des organisations terroristes à lever des fonds.

La Commission espère que les clarifications ci-dessus seront utiles à l'Assemblée nationale et se réjouit d'entretenir avec elle un dialogue politique continu et constructif dans le futur.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Frans Timmermans  
Premier Vice-Président



Dimitris Avramopoulos  
Membre de la Commission